

Adresse de la société populaire de Neuilly-sur-Ourcq (Aisne), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Neuilly-sur-Ourcq (Aisne), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 312;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21504_t1_0312_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

dont ils ne sont pas dignes, ce n'est pas à vous qu'il faut en adresser le reproche mais aux fonctionnaires publics qui ont méconnu ou transgressé leurs devoirs. Cette même justice que vous proclamés et que nous invoquons, réprouve ces actes de faiblesse ; protectrice des droits de la société, elle prive de sa liberté celui qui trouble la liberté publique, comme elle punit le calomniateur et le factieux qui méchamment et a dessein abuse du droit sacré d'exprimer librement ses pensées dans ses discours ou dans ses écrits.

Continués, Législateurs, le grand oeuvre de la régénération des principes et des moeurs et la République vous devra sa gloire et son bonheur.

CHARLES, ROCHET, RIVET. MIELLET,
BRULOT, officiers de santé
et 60 autres signatures dont les noms
de 3 personnes ne sachant pas signer.

g

[*La société populaire de L'Aigle à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (39)

Vive la République, Liberté, Égalité, ou la mort.

Citoyens representans,

La société populaire de l'aigle a entendu la lecture de votre sublime adresse du 18 vendémiaire avec le plus vif intérêt.

La séance étoit nombreuse, les tribunes refluoient de citoyens : tous ont couvert d'applaudissements les principes d'équité et l'énergie republicaine que ne cesse de deployer la Convention.

Continués, législateurs a dejouer les manoeuvres perfides des ennemis du peuple, des despotes de toutes couleurs, de la faction desorganisatrice qui ose lutter contre la représentation nationale et au mépris de l'égalité de la liberté et de l'harmonie sociale, pretend insolemment diriger à son gré l'opinion publique.

Restés a votre poste, vous les écraserez tous ces geants modernes, le peuple applaudit vos travaux, il ne connoit que vous pour point central de ralliement.

Vive la Convention.
Salut et fraternité.

Suivent les signatures.

Les membres composant la société populaire de L'Aigle. Total 134 signataires sans compter les absents et ceux qui ne savent pas signer au nombre de plus de 150 environ.

h

[*La société populaire de Neuilly-sur-Ourcq à la Convention nationale, s. d.*] (40)

Représentans du peuple,

La société populaire de Neuilly-sur-Ourcq applaudit avec tous les vrais républicains aux sages mesures que vous avés prises pour sauver la République.

Roberts pierre et ses suppôts ne pouvoient soutenir leur tyrannie qu'en rendant le peuple complice de leurs forfaits mais le caractère françois n'est point féroce : les seuls esclaves qui ne savent qu'obéir aux despotes qui les enchainent peuvent être froidement sanguinaires.

L'autorité arbitraire imprime la terreur.

L'autorité légale inspire la confiance.

Si la terreur est l'ame des tyrans, elle ne convient point à des hommes libres.

Les scélérats ne craignent point la violence ; eux seuls l'esperent. Ils redoutent la justice ; son glaive doit les atteindre.

Au contraire l'homme vertueux gémit quand le méchant acquiert de la force ; il se rassure par la seule idée de la justice.

Il ne peut être de République si le caractère du peuple n'est vertueux. Il n'est point de vertu sans justice ; et la justice ne seroit qu'un mot si elle n'étoit réglée par les loix.

Faisons respecter les loix. Que la justice soit inflexible, qu'elle soit sévère contre ceux qui les enfreignent. Qu'elle protège efficacement ceux qui les observent et les hommes reviendront à la vertu, les bons vivront dans la sécurité ; les méchants seront comprimés si ils ne sont anéantis.

Dans la crise d'une révolution quand l'opinion publique est sans cesse agitée par toutes les factions ennemies de la liberté, le gouvernement révolutionnaire est nécessaire. Il sera salutaire tant qu'il reposera sur des principes de justice ; appuyé sur la terreur, il n'étoit qu'une tyrannie d'un genre nouveau.

Représentans du peuple, vous avés abbatu cette tyrannie avec les monstres qui l'avoient inventée. Tenés ferme aux principes que vous avés consacrés. Que la justice soit la base de vos décrets, elle sera aussi la règle de nos actions.

Que la terreur soit aux frontières et la justice dans l'intérieur, la République est sauvée.

Les citoyens composant la société populaire de Neuilly-sur-Ourcq.

MARC, président, DROUIN,
CARRON, secrétaires et les signatures
des 3 membres du comité de correspondance.